

**RÉFORME DES RETRAITES :**  
**Le Gouvernement abandonne le projet transfert des cotisations**  
**Agirc Arrco vers l'Urssaf**

**Ces derniers mois, le débat sur la réforme des retraites avait été largement pollué par un sujet ayant mis d'accord l'ensemble des organisations patronales et syndicales contre lui : le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'encaissement des cotisations de retraite complémentaire.**

**Jusqu'alors encaissées par l'Agirc Arrco, elles allaient désormais l'être par les Urssaf.**

**L'Institut de la Protection Sociale avait à mainte reprise alertée sur les implications néfastes de ce projet.**

Lors de la conférence de presse du 10 janvier, Olivier Dussopt, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion est revenu sur ce sujet essentiel pour l'avenir des régimes de retraite.

A l'issue de son intervention, il a déclaré vouloir lever un certain nombre d'irritants et ne pas poursuivre le chantier d'unification du recouvrement des cotisations Agirc-Arrco.

Alors que la réforme des retraites s'engage dans un climat tendu, l'urgence de régler ce dossier se faisait pressante.

L'IPS se félicite de cette nouvelle position du Gouvernement qui fait preuve de sagesse et reconnaît par là même le bien-fondé de la gestion des régimes de retraite complémentaire par les partenaires sociaux.

**A propos de l'Institut de la Protection Sociale**

Créé en Juin 2011, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d'idées inédit en France pour toutes les questions liées à la protection sociale de l'entreprise.

Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des Pouvoirs publics, les réflexions d'experts concernant la définition et la mise en œuvre d'une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance-retraite de la population active.

Constitué principalement d'experts financiers, juridiques et fiscaux, l'IPS a pour vocation d'être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent les réformes en cours.

<https://institut-de-la-protection-sociale.fr>